

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 MARS 2022

Le conseil municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Peuple le 17 mars 2022 à 20 heures.

PRÉSENTS : MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, BUSSAC V, CATIN B, VERY F, BOUGEROL N, ROBIN N, RAMILLIEN C, OLMEDO M, DELAIZE F, SIVIGNON J.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Johan SIVIGNON comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Bernard MANILLERE informe que Madame Valérie BUSSAC, Messieurs Johan SIVIGNON et Fabrice VERY, ont participé récemment à la coupe de ski des élus de la Région. Cette rencontre a eu lieu au Mont-Dore le 12 mars 2022. Ils ont remporté un trophée. Félicitations du conseil municipal.

Choix du contrat pour le service public d'assainissement collectif

Monsieur MANILLERE rappelle au conseil municipal que le contrat de prestations du service public d'assainissement collectif de la commune, délégué à la SEMERAP, arrive à échéance le 31 mars 2022.

Le conseil doit délibérer sur le choix du nouveau contrat : contrat d'affermage ou contrat de prestations.

Afin de tenir compte des travaux qui doivent être réalisés sur le réseau entre Beauvezet et le poste de relèvement des trois ponts, Monsieur MANILLERE propose de reconduire le contrat de prestations du service public d'assainissement collectif de la commune, délégué à la SEMERAP, pour une durée minimum d'un an.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Choix du bureau d'études pour une étude géotechnique

Dans le cadre du projet de création d'une chaufferie bois plaquettes avec réseau de chaleur, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique.

Des devis ont été demandés à des bureaux d'études à savoir :

Bureaux d'études	Montant HT	Montant TTC
ALPHA BTP	3 280,00 €	3 936,00 €
SIC INFRA 63	2 680,00 €	3 216,00 €

Monsieur MANILLERE propose de retenir l'offre de SIC INFRA 63 pour un montant de 2 680,00 € HT (3 216,00 € TTC).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Choix du géomètre pour le projet de chaufferie bois

Dans le cadre du projet d'aménagement de la chaufferie bois, il est nécessaire de réaliser un plan topographique.

Des devis ont été demandés à des géomètres à savoir :

Géomètres	Montant HT	Montant TTC
Jean-Paul SERRE	660,00 €	792,00 €
Cabinet Cédric ROBIN	525,00 €	630,00 €

Monsieur MANILLERE propose de retenir l'offre du cabinet Cédric ROBIN pour un montant de 525,00 € HT (630,00 € TTC).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

♦ Monsieur POTIGNAT présente les devis de fournitures pour l'édification d'une clôture sur le terrain de la maison communale du 5 Place de la Mairie à savoir :

* PROLIANS pour un montant de 1 928,03 € HT (2 313,64 € TTC),

* BUIG & VAURY pour un montant de 946,24 € HT (1 135,49 €).

Le conseil municipal valide le devis de BUIG & VAURY.

♦ Monsieur MANILLERE informe que Vichy Communauté a un projet d'aménagements pour le développement du pôle de loisirs-tourisme de Saint-Yorre sur le territoire des communes de Saint-Yorre (Allier) et Saint-Sylvestre-Pragoulin (Puy-de-Dôme). Le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce projet.

Monsieur MANILLERE propose au conseil municipal de donner **un avis favorable sous réserve d'obtention du permis d'aménager**.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

♦ Monsieur MANILLERE demande à chaque conseiller de s'inscrire pour les permanences des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022. Les tableaux complétés seront envoyés par mail.

♦ Monsieur POTIGNAT signale que l'Union Sportive du Foot va faire réaliser le roulage du gazon au stade. L'association demande si la commune peut prendre en charge une partie de la facture. Le conseil municipal souhaite avoir un devis pour se prononcer.

♦ Monsieur BLANCHER rappelle l'existence d'un réseau d'eau pluviale dans une propriété privée (route d'Hauterive, la Poivrière). La présence de ce réseau posait problème aux propriétaires car ils souhaitaient refaire leur cour en enrobés (risque de casse par les engins de chantier).

Il a été constaté que ce réseau était raccordé à une canalisation sous la chaussée mais que cette dernière était écrasée. Considérant l'importance et le coût des travaux pour le remplacement de cette canalisation, il a été décidé de créer une déviation pour se raccorder vers un tuyau existant. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Monsieur BLANCHER tient à remercier Monsieur Claude LAURENÇON pour avoir donné accès à sa propriété et permettre de réaliser les travaux nécessaires.

Monsieur MANILLERE fera un courrier de remerciement à Monsieur LAURENÇON.

♦ Monsieur MANILLERE donne lecture d'un courrier de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui sollicite une aide financière dans le cadre des services proposés aux jeunes en apprentissage. Au 31 décembre 2021, trois jeunes de la commune étaient concernés. Le montant de la subvention serait de 125 € par jeune en formation soit 375 €. Le conseil municipal souhaite connaître la liste des jeunes concernés. Cette demande sera étudiée au prochain conseil municipal.

♦ Monsieur MANILLERE informe que les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont modifiés à compter du 21 mars 2022 en raison de l'absence d'un agent.

Le secrétariat de la mairie sera ouvert au public :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	13 h 30 à 17 h 00
Mardi	FERMÉ	16 h 00 à 18 h 00
Mercredi	08 h 30 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Jeudi	FERMÉ	FERMÉ
Vendredi	08 h 00 à 12 h 00	FERMÉ

♦ Madame ROBIN signale des trous sur le trottoir devant la carrosserie rue de la Bascule (à signaler au service technique).

♦ Le déménagement de la mairie à la maison du peuple est programmé du 25 au 29 avril 2022. Les conseillers disponibles sont invités à donner un coup de main. Un rappel sera fait par mail.

♦ Monsieur BLANCHER informe que des devis ont été demandés pour la construction d'un hangar afin de stocker le matériel du service technique (manque de place).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 17.